

**L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
ET L'UNION EUROPÉENNE: BASES D'UN PARTENARIAT
STRATÉGIQUE**

Carlos Ominami P.
Sénateur de la République du Chili

- 1.- L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne tentent de développer un projet commun de la plus grande importance pour les deux régions et pour les relations internationales: l'établissement d'un partenariat stratégique.
- 2.- Le partenariat stratégique est emblématique pour les deux régions dans la mesure où il constitue le seul projet de cette nature réalisé par celles-ci dans leurs relations internationales respectives.
- 3.- Un projet de telle envergure n'a pu voir le jour qu'après un long processus de maturation dont les racines surgissent d'une histoire commune, d'une culture commune, d'un ensemble de principes et de valeurs communs qui orientent le développement national et les relations internationales et d'une décision politique forte permettant de transformer tous ces éléments en une vision et en une action conjointe pour l'avenir.

4.- En outre, le partenariat stratégique birégional est emblématique dans la mesure où sa nature et son sens sont différents de toutes les autres initiatives internationales prises dans les deux régions. En effet, cinq caractéristiques fondamentales distinguent le partenariat stratégique birégional: sa portée, son ampleur, sa profondeur, la recherche de participation des différentes classes de la société et son institutionnalité.

5.- Les pays qui font partie de ce partenariat stratégique sont au nombre de 58: 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les 25 États membres de l'Union européenne. Toutefois, en accord avec les décisions déjà adoptées par l'Union européenne, ce nombre dépassera bientôt les soixante pays. Il n'existe dans le monde aucun projet commun de cette nature, dont la portée est si grande, qui embrasse pratiquement un tiers des membres des Nations unies.

Dans cette perspective, le potentiel de progrès et de bien-être qu'offre le partenariat stratégique est immense pour ses citoyens, pour l'action commune entre ses nations ainsi que pour leurs relations avec des pays tiers et avec les organismes internationaux.

6.- Le partenariat englobe l'ensemble des relations entre les pays et leurs relations internationales. Il s'agit d'un partenariat mondial. C'est un projet de mondialisation entre deux régions. Il s'organise autour de trois cadres principaux: politique, économique et de coopération. Les domaines les plus divers comme par exemple le social, le culturel, l'éducationnel, le scientifique, et le technologique, ainsi que ce qui relève de la coopération s'incorporent à travers ces activités afin de lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé. De plus, il est prévu que dans la mesure où les réalités nationales et internationales changent, les activités communes évolueront elles-aussi pour contribuer de façon dynamique à

affronter les nouveaux défis et les nouvelles opportunités imposés par les nouvelles réalités.

7.- Le caractère mondial du partenariat birégional se réfère également à un autre aspect central des relations internationales: la participation de la société civile. Le partenariat ne doit pas se construire uniquement avec les autorités politiques des deux régions mais de manière explicite, avec la participation organisée des classes les plus diverses de la société civile. Cet objectif a acquis de plus en plus d'importance ces dernières années, en particulier lors des étapes précédant la tenue des sommets de chefs d'État ou de gouvernement. Les différentes visions des relations euro-latino-américaines présentées par les diverses classes non officielles des pays ont participé de manière constructive aux débats tenus au sein de ces sommets.

8.- La profondeur des compromis est une autre caractéristique du partenariat qu'il convient de souligner. Il est possible de vérifier l'importance de ces compromis à partir de la définition de la nature des objectifs. C'est le développement politique, économique, social et durable qui est recherché. C'est-à-dire que nous sommes en présence d'un partenariat qui transcende la profondeur et la portée des partenariats auxquels souscrivent normalement nos pays, sous-régions ou régions, des partenariats qui se réfèrent en général uniquement à la libéralisation du commerce des marchandises. De même, il s'agit d'avancer, dans chacun de ses domaines, à la fois de la manière la plus profonde possible et de manière flexible, en fonction des réalités concrètes auxquelles il faut faire face.

Ainsi, dans le domaine politique, l'objectif consiste à ce que les plus hautes autorités dialoguent tant sur les thèmes propres des relations entre les deux régions

que sur les relations avec le reste du monde et sur les thèmes des organismes internationaux. La question de l'échange d'informations se pose à son tour, ainsi que celle des consultations et, le cas échéant, celle de la définition de positions communes et d'actions conjointes des deux régions devant les forums correspondants se voit également posée. Dans le domaine économique par exemple, on vise la libéralisation de tous les échanges, c'est-à-dire le commerce des biens, les services, la circulation des paiements et des capitaux, mais de manière progressive et réciproque. Plus encore, l'objectif de la libéralisation des échanges doit être poursuivi en étant accompagné des disciplines, adoptées conjointement, qui assurent les conditions adéquates de compétence.

9.- L'institutionnalité est une caractéristique fondamentale dans l'histoire des relations entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne et, ces dernières années, des progrès encourus par le partenariat stratégique. Pour mieux comprendre cette dimension, il importe de se remémorer quelques jalons fondamentaux.

10.- Depuis les débuts des processus d'intégration respectifs, au cours des années soixante, les premiers contacts formels se nouaient déjà, comme l'ouverture, en 1967, d'un bureau permanent de la Commission européenne en Amérique latine. En 1974, ce furent les parlements européen et latino-américain, via la tenue de la première conférence des parlementaires de la Communauté européenne et d'Amérique latine, qui ont initié le dialogue institutionnalisé non seulement entre les deux parlements mais aussi entre les deux régions. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous tenons aujourd'hui notre XVII^e réunion.

11.- C'est, de même, avec beaucoup de joie, que nous pouvons souligner le rôle important joué par le Parlement européen et par le Parlement latino-américain dans

tout le processus d'approfondissement des relations entre les deux régions. Dans la pratique, ils ont toujours été à l'avant-garde du processus et l'action des deux parlements s'est avérée cruciale dans l'orientation des progrès importants enregistrés jusqu'à aujourd'hui. De la même manière, les parlements nationaux des pays européens et latino-américains ont joué un rôle déterminant dans le renforcement des relations mutuelles. Lorsqu'ils ont été convoqués pour se prononcer de manière formelle, l'appui aux accords entre l'Union européenne et les pays latino-américains a été pratiquement unanime.

12.- D'autre part, en 1990, le dialogue politique institutionnalisé entre les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est amorcé via la déclaration de Rome, représenté par le groupe de Rio.

13.- Les dialogues institutionnalisés entre les gouvernements, à travers leurs ministres des affaires étrangères, et des parlements européen et latino-américain ont été d'une importance capitale pour le renforcement des relations mutuelles et, en particulier, pour avancer dans la concrétion des «nouvelles relations» avec les «nouveaux instruments» qui sont venus se présenter depuis la décennie passée. Cela s'est traduit dans un perfectionnement clair et définitif du réseau institutionnel qui lie les deux régions. Dans cette perspective, il convient de souligner que, au milieu de la décennie précédente, de nouveaux accords ont surgi, «ambitieux et innovants», entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, la Communauté andine, le Chili, le Mercosur et le Mexique, parmi lesquels chacun a établi, à son tour, son propre cadre institutionnel pour le dialogue bilatéral.

14.- Le processus de perfectionnement du dialogue entre les deux régions a atteint en 1999 un point culminant avec le lancement des sommets des présidents

et des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce fut précisément lors de ce premier sommet, via la déclaration de Rio de Janeiro, que les autorités supérieures latino-américaines et des Caraïbes et de l'Union européenne ont convenu de la mise sur pied du partenariat stratégique birégional. Les sommets de Madrid et de Guadalajara se sont tenus à partir de cet événement et il a été convenu de tenir la quatrième réunion en 2006 à Vienne.

15.- Lors des sommets, les caractéristiques générales du partenariat stratégique se sont progressivement profilées, dans ses domaines politique, économique et de coopération et en traçant la voie des accords spécifiques qui la concrétisent. Dans le but d'accomplir un suivi et une évaluation de la réalisation des consensus et de la préparation du sommet suivant, un groupe de hauts fonctionnaires des deux régions a également été créé.

16.- Le rôle prépondérant et croissant qu'ont assumé les sommets dans le renforcement des relations mutuelles, tant pour ce qui touche à l'approfondissement des principes et valeurs communs qu'à la définition des objectifs partagés et des mécanismes idoines pour progresser dans sa réalisation, est particulièrement important. En particulier, il faut souligner le rôle joué par les réunions des autorités supérieures des deux régions dans la concrétion des objectifs poursuivis et l'adoption des engagements juridiques correspondants via les accords d'association bilatéraux. L'élan des sommets s'est avéré très important dans les accords d'association que l'Union européenne a signés avec le Mexique en 2000 et avec le Chili en 2002. De la même manière, ce sont les sommets qui ont initié les négociations portant sur l'établissement d'un partenariat entre l'Union européenne et le Mercosur et ont permis qu'une attention particulière leur soit accordée et, récemment, au sommet de Guadalajara, ce sont ces mêmes sommets qui ont initié

un processus devant conduire chacun des accords de partenariat entre l'Union européenne et l'Amérique centrale et la Communauté andine.

17.- Via la déclaration de Guadalajara, formulée lors du troisième sommet de mai 2004, les présidents et chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes ont actualisé et approfondi les consensus atteints lors des deux sommets précédents et ont en particulier réitéré l'engagement visant à consolider le partenariat stratégique birégional. Il faut surtout souligner que la réunion de Guadalajara a permis d'avancer en profondeur dans deux des thèmes clés de l'agenda commun euro-latino-américain: **le multilatéralisme et la cohésion sociale.**

18.- Les autorités supérieures de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne ont réitéré leur vision commune quant au fait qu'un système multilatéral efficace, basé sur le droit international, appuyé sur des institutions internationales solides et avec les Nations unies jouant un rôle central, est essentiel pour atteindre la paix et la sécurité internationale, le développement durable et le progrès social.

19.- Le partenariat stratégique entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne est fondamental pour lutter contre les tentatives du gouvernement nord-américain d'imposer de façon unilatérale ses visions au reste du monde. Une mondialisation sans règles est susceptible de réduire de vastes régions du monde à la marginalisation et à la stagnation. Un nouvel ordre économique qui ouvre la voie à une rationalité économique supérieure est nécessaire et possible. Mais, pour la matérialiser, un énorme concert de forces est nécessaire pour faire face à la

tentative des États-Unis d'imposer leur hégémonie comme substitut d'un ordre supérieur basé sur des règles justes et efficaces. Notre partenariat stratégique avec ses plus de soixante pays constitue le principal vecteur de forces pour diriger le processus vers le dépassement de l'unipolarité qui règne à l'heure actuelle.

20.- D'autre part, les chefs d'État ou de gouvernement des deux régions ont convenu d'accorder la priorité à la cohésion sociale comme un des éléments principaux du partenariat stratégique birégional et ils se sont engagés à coopérer pour éradiquer la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale, considérées comme autant d'affronts à la dignité humaine, qui affaiblissent la démocratie et menacent la paix et la stabilité.

21.- Une contribution cruciale du partenariat stratégique réside dans la validation d'une pluralité des options en matière économique-sociale. La richesse des expériences nationales de nos pays montre que l'idée d'une «pensée unique» est non fondée. Elle met également en avant le manque de validité universelle pour orienter les processus économiques dans le sens du développement. Une stratégie de développement est une construction complexe aux dimensions multiples qui ne peuvent être réduites à un simple ensemble de recettes techniques. L'expérience européenne en matière **d'économie sociale de marché, de politiques industrielles et d'État social**, constitue une référence de premier ordre pour recréer un débat démocratique autour d'un ensemble plus large d'options économiques.

22.- La mise sur pied du partenariat stratégique constitue sans aucun doute un défi fondamental pour l'Union européenne et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, celui-ci s'accompagnant de projections internationales de la plus haute importance pour l'insertion des deux régions dans le processus de mondialisation

et, en particulier, pour le processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes.

23.- La recherche permanente de l'application la plus pleine et efficace de l'institutionnalité très complète créée par les deux régions: les sommets, les réunions des parlements européen et latino-américain et les réunions des ministres des affaires étrangères, ainsi que des accords conclus entre l'Union européenne et le Mexique et le Chili et la souscription rapide des accords d'association entre l'Union européenne et le Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale, constituent des jalons fondamentaux de la consolidation définitive du partenariat stratégique birégional.

24.- Le partenariat stratégique est un grand projet dont la progression et la construction nécessitent la réunion de conditions très strictes. Pour le moment, une Europe solide et une Amérique latine et des Caraïbes également solidement intégrées. Sur ce plan, il ne fait aucun doute que nous sommes face à une situation très asymétrique. Même s'il est évident que le débat autour de la question «plus d'Europe ou plus d'Européens?» est pertinent, il est évident que l'Union européenne a réalisé un effort d'intégration colossal. Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant de notre région. En dépit de certains progrès, celle-ci reste caractérisée par des niveaux d'intégration extrêmement bas. L'intégration de nos infrastructures, de nos plates-formes énergétiques et de nos efforts technologiques doit pour l'essentiel toujours être menée à bien. Si nous ajoutons à cela le fait que la coopération et l'intégration politiques s'inscrivent dans un processus qui est toujours dans un état très embryonnaire, ce sont des obstacles de taille qui se dressent sur notre chemin.

25.- Les sommets ont défini une vaste aide d'initiatives qu'il faudrait absolument concrétiser. Plus que d'ajouter d'autres agendas, il conviendrait de définir un **bref agenda** comportant un nombre limité d'initiatives susceptibles de se voir concrétiser plus ou moins rapidement et générer ainsi de nouvelles forces et de nouveaux élans pour s'attaquer à des tâches de portée et d'envergure majeures.

Dans cette perspective, je propose quatre domaines autour desquels entreprendre des initiatives concrètes qui pourraient avoir des effets pratiques dans des délais relativement courts:

- i) l'établissement d'un **système volontaire de monitoire de nos démocraties** de façon à disposer de **mécanismes d'alerte précoce** concernant les crises politiques qui épuisent notre région;
- ii) la définition d'une **proposition commune** pour faire face au débat important portant sur la **réforme des Nations unies**;
- iii) l'élaboration d'un **programme d'investissement commun** qui aide l'Amérique latine et des Caraïbes dans leurs efforts d'intégration sur le plan énergétique;
- iv) la structuration d'un programme de diffusion des bonnes pratiques nationales en matière économique-sociale qui participe à l'élargissement de l'éventail d'options, et un affrontement fructueux de l'idée absurde mais récurrente d'une pensée et d'un modèle uniques.